

Avis voté en plénière du 11 février 2015

# Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins

---

## Déclaration du groupe de la mutualité

La situation des territoires ultramarins est marquée par des particularités économiques et sociales amplifiées par la crise économique mondiale qui a des répercussions sociales, voire sociétales dont les jeunes sont les premières victimes.

Le constat est lourd : une offre éducative insuffisante, des situations sociales difficiles, des taux de scolarisation faibles, des taux d'illettrisme élevés, une géographie des territoires très diversifiée et un chômage important.

En tant que partenaire du collectif « *Agir ensemble contre l'illettrisme* », la Mutualité française est particulièrement sensible à la lutte contre l'illettrisme. Elle s'est ainsi engagée à accompagner les publics en situation d'illettrisme dans leur accès aux soins, à l'information et à la formation. Mais ces actions de repérage et d'accompagnement ne sont que le reflet de l'échec des politiques d'apprentissage. Aussi, la scolarisation dès le plus jeune âge et la mise en place d'un dispositif de détection et d'accompagnement des enfants en difficultés dès l'école primaire, comme le souligne l'avis, sont des mesures indispensables qui participeront également à la lutte contre le décrochage scolaire.

Face aux enjeux de santé des territoires ultramarins, le groupe de la mutualité rejoint les préconisations de l'avis qui visent à encourager la formation aux professions de santé compte tenu des besoins spécifiques notamment liés à l'isolement et à la désertification médicale de certains territoires comme Mayotte ou la Guyane. La promotion du Contrat d'engagement de service public (CESP) est à ce titre intéressante.

Enfin, le groupe de la mutualité soutient l'idée que la promotion de certaines filières peut être créatrice d'emplois et offrir aux jeunes ultramarins des perspectives d'emplois. L'exemple des secteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) doit être encouragé car ils sont porteurs à la fois d'activités, d'emplois et de cohésion sociale en répondant à des besoins sociaux non satisfaits. Comme le précise l'avis, les services à la personne, l'accueil de la petite enfance, mais aussi l'accompagnement des personnes âgées sont des activités qui doivent impérativement se développer et qui relèvent souvent des secteurs de l'ESS.

Le groupe de la mutualité rejoint les axes proposés par l'avis pour répondre aux défis de l'échec scolaire, de l'illettrisme et de l'emploi des jeunes ultramarins. Aussi a-t-il voté favorablement l'avis.